



**MINISTERE
DE L'EDUCATION
ET DE LA MODERNISATION,
*en charge du numérique***

**DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET
DES ENSEIGNEMENTS**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
N° 05 / DGEE/BCM**

Objet :

AMENAGEMENT D'UN GUICHET UNIQUE

IMMEUBLE PARAITA (EX-VANBASTOLAER)

ARCHIPEL DES ILES DU VENT

Date limite de remise des offres : 27 MAR. 2023
Heure limite de remise des offres : 11 h 00
Lieu de remise des offres :
Bureau des constructions scolaires
de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements,
Rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome - Pirae
B.P. 20673 - 98713 - PAPEETE - TAHITI
Tél. 40 46 29 44 ou 40 46 29 46

SOMMAIRE

I.	Informations relatives au maître d'ouvrage :	3
1.1	Catégorie :	3
1.2	Nom et coordonnées :	3
1.3	Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :	3
II.	Objet et caractéristiques principales :	3
2.1	Objet :	3
2.2	Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché :	3
2.3	Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande :	3
2.4	Variantes :	3
III.	Forme du marché :	3
IV.	Prestations divisées en lots :	3
V.	Procédure :	3
VI.	Durée du marché ou délai d'exécution :	4
VII.	Modifications de détail au dossier de consultation:	4
VIII.	Délai de remise des candidatures et/ou des offres :	4
8.1	Date limite de remise des candidatures ou des offres	4
8.2	Délai de validité des offres	4
IX.	Conditions relatives au marché :	4
9.1	Clauses sociale et environnementale	4
9.2	Garanties d'exécution exigées	4
9.3	Modalités essentielles de financement et de paiement	4
9.4	Forme du groupement.....	4
X.	Contenu du dossier de consultation	5
XI.	Conditions de participation.....	5
11.1	Présentation des candidatures.....	5
A-	Présentation du candidat.....	5
B-	Les justifications relatives aux capacités financières du candidat	5
C-	Les justifications relatives aux capacités techniques et professionnelles du candidat.....	5
D-	Les pièces justificatives concernant la situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs :	5
11.2	Présentation des offres.....	6
E-	DPGF.....	6
F-	Un mémoire justificatif.....	6
XII.	Conditions de sélection des candidatures et critères d'attribution :	6
a.	Sélection des candidatures	6
b.	Critères d'attribution.....	6
c.	Négociation.....	7
d.	Autres dispositions.....	7
XIII.	Renseignements complémentaires	7
XIV.	Consultation du dossier	7
XV.	Conditions de remise des offres et/ou des candidatures	7

I. Informations relatives au maître d'ouvrage :

1.1 Catégorie :

Polynésie française.

1.2 Nom et coordonnées :

Direction Générale de l'Education et des Enseignements, Bureau des constructions scolaires, rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome - Pirae B.P. 20673 - 98713 - PAPEETE - TAHITI, Tél. 40 46 29 44 ou 40 46 29 46, courriel : vainui.rauzy@education.pf; pierre.nordman@education.pf; cathy.lefoc@education.pf

1.3 Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

La Polynésie française, représentée par le ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, BP 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Immeuble CGM, Rue du Général de GAULLE - Tél. : 40.54.87.80 secretariat@education.min.gov.pf, qui a toute autorité pour mener les opérations de passation et de signature du marché

II. Objet et caractéristiques principales :

2.1 Objet : La présente consultation concernent l'aménagement d'un guichet unique des étudiants dans l'immeuble PARAITA, localisé sur la commune de PAPEETE

2.2 Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché :

Travaux

2.3 Lieu d'exécution des prestations:

RDC Immeuble PARAITA (ex Vanbastolaer) sise à PAPEETE

2.4 Variantes :

La présente consultation est lancée sans variante.

III. Forme du marché :

La présente consultation donnera lieu à la passation d'un marché simple

IV. Prestations divisées en lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

L'opération est décomposée en quatre (4) lots répartis de la manière suivante :

- = Lot 1 : Gros-œuvre
- = Lot 2 : Electricité et alarme incendie
- = Lot 3 : Climatisation
- = Lot 4 : Sécurisation des bâtiments

Les candidats sont autorisés à soumissionner pour chacun des quatre (4) lots.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Une seule et même entreprise pourra être attributaire de plusieurs lots. Dans le cas où le candidat soumissionne à plusieurs lots, les pièces réclamées à l'article 11.1 du présent règlement de consultation n'ont pas être transmises pour chacun des lots. Seules les pièces demandées au 12.2 seront à rendre pour chacun des lots.

V. Procédure :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, en application des dispositions de l'article LP 231-1 et 321-1 du Code Polynésien des Marchés Publics (Loi de pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 modifiée et de l'arrêté n° 1455 CM du 24 août 2017 modifié).

VI. Durée du marché ou délai d'exécution :

La durée globale du marché public est fixée à 60 jours.

Le délai d'exécution des prestations de chaque lot à compter de la date fixée sur l'ordre de service de démarrage des travaux est indiqué dans le planning fourni par l'administration et dans le CCTP.

VII. Modifications de détail au dossier de consultation:

L'autorité compétente se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

VIII. Délai de remise des candidatures et/ou des offres :

8.1 Date limite de remise des candidatures ou des offres

La date limite de remise des candidatures ou des offres est indiquée sur la page de garde du présent R.C.

8.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de remise des offres.

IX. Conditions relatives au marché :

9.1 Clauses sociale et environnementale

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent la réglementation en vigueur en matière d'environnement, de sécurité, de santé des personnes et de préservation du voisinage.

9.2 Garanties d'exécution exigées

Les candidats doivent se constituer une retenue de garantie ou une garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire pour garantir à l'autorité contractante de la bonne exécution du marché.

9.3 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement du marché est assuré en fonds propres par la Direction générale de l'éducation et des enseignements de la Polynésie française.

Le comptable assignataire chargé des paiements est Monsieur le Payeur de la Polynésie Française.

Les paiements seront effectués selon les règles de la comptabilité publique applicables à l'acheteur public. Les sommes dues au titulaire du marché seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

9.4 Forme juridique de l'attributaire

Le marché peut être conclu :

- soit avec un opérateur économique individuel,
- soit avec des opérateurs économiques réunis sous forme de groupement conjoint ou solidaire au sens des dispositions de l'article LP 233-4 du CPMP.

En cas de groupement conjoint, la forme imposée par l'acheteur public est le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement afin de satisfaire la bonne exécution du marché.

X. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Bordereau 0 – Pièces relatives aux conditions de la consultation :
 - o L'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ou lettre de consultation;
 - o Le présent règlement de la consultation (R.C.).
- Bordereau 1 – Pièces contractuelles :
 - o La déclaration sur l'honneur ;
 - o Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.).
 - o Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
 - o Décomposition des prix globales et forfaitaires (D.P.G.F.)
 - o Plan projet
 - o Plan électrique

XI. Conditions de participation

11.1 Présentation des candidatures

A- Présentation du candidat

Les candidats auront à produire les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature mentionnant à minima les renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat. - (jointe en annexe) - (LC1)
- Un extrait KBIS de moins de 2 ans permettant d'identifier l'identité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou chaque membre du groupement candidat. Lorsque le signataire des pièces de la candidature et de l'offre du candidat n'est pas mentionné au KBIS, une délégation de pouvoir du représentant légal de l'entreprise justifiant de l'habilitation du signataire est également produite
- La déclaration sur l'honneur, visée à l'article A 233-5 du CPMP pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 -(LC3)
- Pour les candidats admis au redressement judiciaire, selon l'article A 233-6 du CPMP :
 - La copie du ou des jugements prononcés ;
 - Lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

B- Les justifications relatives aux capacités financières du candidat

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles. (LC2)

Les entreprises de création récente devront prouver leurs capacités financières par une déclaration appropriée de banque.

C- Les justifications relatives aux capacités techniques et professionnelles du candidat

- Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant, la date et le destinataire public ou privé.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.

D- Les pièces justificatives concernant la situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs (mandataire, co-traitant, sous-traitant) :

- Les certifications par l'administration fiscale (D.I.C.P. et Trésor public) attestant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).
- Un certificat établi par la Caisse de Prévoyance Sociale justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que l'entrepreneur est à jour de ses cotisations.

Les attestations fiscales et sociales ainsi délivrées sont valables pour toute l'année visée. Les candidats qui soumissionnent à plusieurs marchés conservent l'attestation originale et sont autorisés à produire des photocopies.

11.2 Présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

E- La DPGF :

La DPGF datée et signée

F- - Un mémoire justificatif

Ce mémoire comprendra une note méthodologique présentant l'ensemble des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations, avec en particulier :

- Une note de présentation sur les moyens humains affectés à l'exécution des prestations et sur le matériel utilisé notamment la liste détaillée et la plus exhaustive possible du matériel manuel et mécanique que le titulaire s'engage à mettre en œuvre pour la réalisation des prestations ;
- Les fiches techniques des matériaux et matériels utilisés et proposés.
- La description de l'exécution des prestations.
- Autres...

L'ABSENCE DE MEMOIRE TECHNIQUE CONDUIRA AU REJET DE L'OFFRE.

XII. Conditions de sélection des candidatures et critères d'attribution :

a. Sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera sur la base des pièces A, B et C.

A l'issue de cette analyse, l'autorité compétente dresse la liste des candidats retenus et dont l'offre sera analysée. Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur candidature.

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux du code polynésien des marchés publics.

Les candidatures n'ayant pas les qualités ou les capacités exigées seront éliminées, et leurs offres écartées.

b. Critères d'attribution

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article LP 235-2 du Code Polynésien des Marchés Publics (C.P.M.P). L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse sera analysée et sélectionnée au terme d'un classement prenant en compte les critères et sous-critères suivants, selon la pondération suivante :

Libellé	Pondération
1- Valeur technique	65 points
2- Prix	35 points

1) **Valeur technique**, appréciée au travers du mémoire technique : 65 points.

(une note inférieure ou égale à 35 est éliminatoire).

- Note sur les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations : 25 points ;
- Qualité des matériaux et matériels proposées : 20 points ;
- Modalités d'exécution des prestations: 20 points.

Chaque sous-critère est apprécié de 6 manières différentes (non remis, très insuffisant, insuffisant, correct, bien et très bien) correspondant à une note sur une échelle de 0 à 5 ramené au prorata du nombre de points défini pour le sous-critère correspondant (arrondi à l'unité). Le barème de notation est récapitulé ci-dessous :

Candidat	Non remis	Très insuffisant	Insuffisant	Correct	Bien	Très bien
a) Note sur les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations	0	1	2	3	4	5
b) Note sur la qualité des matériaux et matériels proposées	0	1	2	3	4	5
c) Note sur les modalités d'exécution des prestations	0	1	2	3	4	5

2) **Prix**, apprécié au travers du forfait global indiqué à la DPGF : 35 points.

Et évalué selon le calcul suivant :

$$\text{Note prix} = \frac{\text{Offre la moins-disante (TTC)}}{\text{Proposition du soumissionnaire}} \times 35$$

L'absence de mémoire technique nécessaire au jugement de la valeur technique de l'offre rendra celle-ci irrégulière.

Les offres sont classées par ordre décroissant : les candidats qui auront obtenu les meilleures notes pour chacun des lots seront titulaires des lots concernés.

En cas d'égalité de notes entre deux offres, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure note obtenue sur le critère prix

c. Négociation

Une négociation pourra avoir lieu avec un ou plusieurs candidats sélectionnés suite à l'analyse des offres initiales.

L'autorité compétente se réserve le droit de conclure le marché sur la base des offres initiales sans avoir eu recours à une négociation préalable.

d. Autres dispositions

En cas d'infructuosité de la présente consultation il pourra être relancée une consultation inspirée des dispositions de l'article LP 323-2 et suivants en cas d'offres irrégulières ou inacceptables ou inspirée des dispositions de l'article LP 323-10 et suivants en cas d'absence d'offres ou d'offres inappropriées.

XIII. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter : Pierre Nordman 40 46 29 65 ou Vainui RAUZY 40 46 29 46

XIV. Consultation du dossier

Les dossiers de consultation peuvent être consultés et retirés auprès de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), au secrétariat du bureau des constructions scolaires (BCM)

XV. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures :

Les offres et les candidatures seront remises **sous pli cacheté dans une seule enveloppe**, contenant les pièces, **A, B, C, D, E et F** citées à l'article 11 du présent R.C. Il est demandé aux soumissionnaires de séparer les pièces **A, B, C, D (pièces relatives à la candidature)** des pièces **E et F (pièces relatives à l'offre)** en les insérant dans des chemises (ou autres) séparées.

L'enveloppe portera l'adresse suivante :

Bureau des constructions scolaires
de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements,
Rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome - Pirae
B.P. 20673 - 98713 - PAPEETE - TAHITI
Tél. 40 46 29 44 ou 40 46 29 46

Consultation pour l'aménagement d'un guichet unique des étudiants immeuble Paraita

avec la mention :

« Consultation pour :- Lot n°..... »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Note Importante : L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre non conforme aux conditions de forme et de contenu demandées pourra être refusée.

Les offres devront être remises contre récépissé de secrétariat du pôle des maintenances et des constructions de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements avant la date indiquée sur la page de garde du présent R.C. à 11 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique



Christelle LEHARTEL



ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Cette annexe est une check-list permettant aux candidats de vérifier la complétude de leur dossier

Dossier de candidature :

Lettre de candidature

Déclaration sur l'honneur

Pour les candidats admis au redressement judiciaire, selon l'article A 233-6 du CPMP :

- La copie du ou des jugements prononcés ;
- Lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché

Déclaration chiffres d'affaires des 3 dernières années

Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat

En cas de sous-traitance ou co-traitance, les pièces listées ci-dessus sont à fournir pour chaque sous-traitant ou chaque co-traitant et à insérer dans le dossier de candidature.

Dossier offre:

CCAP

CCTP

DPGF

MEMOIRE JUSTIFICATIF : note sur moyens humain
 qualité des matériaux et matériels proposées
 modalités d'exécution des prestations